



ACCEPTATION D'ENVOI D'UNE PROPOSITION DE GESTION LOCATIVE

(sera transmise 6 mois avant livraison)

Contact pour renseignements : Agnès PERRIN aperrin@citya.com 04 99 52 60 67

PROGRAMME IMMOBILIER

Nom : Résidence **OSIRIS**

Adresse : Rue de la Gare – 33320 EYSINES

Date de livraison prévisionnelle :

N°de lot commercial :

Type de lot :

Nom du conseiller :

TYPE DE FISCALITE

Scellier BBC

Scellier Intermédiaire BBC

Le loyer mensuel hors charges proposé est fixé à €

COORDONNEES

ACQUEREUR

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tel:

Email :

CoACQUEREUR

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tel:

Email :

CONDITIONS DE GESTION PROPOSEES PAR CITYA IMMOBILIER *

- Honoraires de gestion : 6% HT des sommes encaissées
- Honoraires de locations : 7% HT du loyer annuel hors charges et 150€ HT de frais de rédaction d'acte pour le propriétaire
7% HT du loyer annuel hors charges et 150€ HT de frais de rédaction d'acte pour le locataire

*tarifs en vigueur au 01/02/2012

Je(nous) vous remercie(ons) de bien vouloir me(nous) contacter afin de me(nous) proposer un mandat correspondant à l'offre de gestion annexée.

A..... Le

Signature :

PROPOSITION DE GESTION ET GARANTIES LOCATIVES – RESIDENCE OSIRIS EYSINES (33320)

	CONDITIONS	TAUX
<p>GESTION COURANTE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Coût : 7,18 % TTC des encaissements, avec règlement et compte rendu mensuel. ▪ Mise en location (14 % HT partagé par moitié entre le propriétaire et le locataire) ▪ La rédaction des actes : (300 € HT partagé par moitié entre le propriétaire et le locataire) ▪ Assistance à la livraison : 150 € TTC ▪ Prestations particulières (tarifs agence CITYA) 	Durée du mandat 3 ans	7,18% TTC des encaissements
<p>LOYERS IMPAYES</p> <p>L'assureur garantit à l'assuré le remboursement des pertes pécuniaires subies du fait du non paiement des loyers, charges et taxes éventuelles prévues au bail et de tous frais de procédures d'expulsion.</p>	Sans limitation de durée, 100 % du loyer + charges et taxes, maximum 80 000 € TTC par sinistre et par lot	2,95 % TTC des encaissements*
<p>DETERIORATIONS IMMOBILIERES</p> <p>L'assureur prend en charge les dégradations et destructions justifiées et imputables au locataire.</p>	Dans la limite de 10 000 € TTC par sinistre 5 000 € TTC pour un studio	
<p>PROTECTION JURIDIQUE</p> <p>L'Assureur assume à ses frais et pour le compte du propriétaire, soit à l'amiable ou par devant une juridiction française, tous les litiges l'opposant au locataire et/ou son garant liés au contrat de bail.</p>	5 000 € TTC maximum	
<p>CARENCE LOCATIVE (Absence de 1^{er} locataire)</p>	<p>A concurrence de 100% du loyer hors charges et hors taxes.</p> <p>Reversement mensuel aux clients ayant confié leur mandat de gérance à CITYA à réception des fonds adressés par le promoteur déduction faite du coût des honoraires de gérance (7.18% TTC). Son versement sera mis en place pour une durée maximum de six (6) mois, après une franchise d'un (1) mois ou de deux (2) mois en cas de livraison en période hivernale (du 1^{er} Novembre au 28 Février).</p> <p>La prise d'effet de la franchise est fixée au 1er jour du mois suivant la livraison des parties privatives, ou suivant la signature de l'acte authentique par l'Acquéreur si celle-ci est postérieure à la livraison de la résidence.</p>	OFFERT PAR LE PROMOTEUR POUR LES CLIENTS DE CITYA IMMOBILIER
<p>OPTION VACANCE LOCATIVE</p> <p>L'assureur garantit la perte financière consécutive à l'absence de perception des loyers résultant de la non relocation des locaux.</p>	A concurrence de 100% du loyer hors charges , pendant une durée de 8 mois, déduction faite d'une franchise absolue de 2 mois à compter de la fin du préavis de résiliation du bail et de 3 mois dans le cadre d'un préavis réduit. (art 15 de la loi du 6 juillet 1989)	2,55 % TTC des encaissements*

Nos assureurs : L'EQUITE (Generali) et CAMEIC (Mutuelles du Mans Assurances).

*tarifs et conditions en vigueur au 01/02/2012

LOCATION

GESTION

VENTE

SYNDIC

i-CITYA



www.citya.com